

ERASMUS+

Critères d'attribution :

- Réaliser une période d'études ou de projet dans un établissement partenaire.
- Avoir validé le niveau L1.
- Durée minimale de mobilité : 90 jours.
- 12 mois de mobilité maximum par cycle d'études.
- 24 mois de mobilité maximum par cycle (pour les étudiants ingénieurs).

Mobilité études :

Durée éligible : 3 à 12 mois.

Montant : 189€, 240€ ou 291€ par mois selon la destination.

CUMULABLE AVEC LA BOURSE AMI OU MERMOZ

Erasmus+



BOURSE MERMOZ (Conseil Régional Hauts-de France)

Critères d'attribution :

- Réaliser une période d'études de 4 à 26 semaines.
- Être inscrit en formation initiale de niveau L2 à M2.
- Plafond de ressources : le quotient familial ne doit pas dépasser 30 000€.
- Fournir l'avis d'imposition français du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement.

Mobilité études :

Durée éligible : 4 à 26 semaines consécutives.

Montant maximum dégressif en fonction du quotient familial :

400€ par mois soit 92,40 par semaine.

+ 300 € maximum pour les étudiants boursiers sur justificatifs.

Allez sur le lien ci-dessous et cliquez sur « effectuer une simulation » :

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=MERMOZ19>

CUMULABLE AVEC LA BOURSE ERASMUS+ UNIQUEMENT



AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI)

Critères d'attribution :

- Être boursier sur critères sociaux.
- Durée minimale de mobilité : 2 mois (60 jours consécutifs).

Mobilité études :

Durée éligible : 2 à 9 mois.

Montant : 400€ par mois.

CUMULABLE AVEC LA BOURSE ERASMUS+ UNIQUEMENT



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONTRIBUTION FORFAITAIRE SUR FONDS PROPRES UPHF

Critères d'attribution :

- Réaliser une période d'études de 8 à 26 semaines.
- Être inscrit en formation initiale de niveau L2 à M2.
- Plafond de ressources : le quotient familial ne doit pas dépasser 30 000€.
- Fournir l'avis d'imposition français du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement.

Mobilité études :

Durée éligible : 2 mois minimum

Montant : forfait de 500 euros

NON CUMULABLE



Après passage en commission de votre projet de mobilité, le Pôle de Relations Internationales vous informe par courriel de l'aide attribuée et transmet le contrat financier que vous devez conclure avec l'UPHF. Le versement de l'aide financière est effectué à **condition que votre dossier soit complet.**

ALLOCATION ERASMUS+ ETUDES

Année universitaire 2020 - 2021 :

Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède.	291€/mois
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	240€/mois
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	189€/mois

L'allocation Erasmus+ est versée en deux fois. Le premier versement de 70% de la somme totale prévue est versé au début de votre mobilité suite à la réception de **l'attestation de début de séjour, du contrat d'études complet et du test OLS n°1**. Les 30% restants sont calculés au prorata des jours effectifs de mobilité. Le versement est effectué suite à la réception de **l'attestation de fin de séjour, la réalisation du deuxième test OLS et du rapport de mobilité**.



Type de mobilité	Études (échange et double diplôme) Stage conventionné
Pays	Tous pays Pays d'accueil différent de la nationalité de l'étudiant. NB : les DROM-COM (anciennement DOM-TOM) ne sont pas éligibles, ainsi que la principauté de Monaco et d'Andorre.
Bénéficiaires	Mermoz s'adresse aux : <ul style="list-style-type: none"> → étudiants de l'enseignement supérieur, → étudiants en formation sanitaire et sociale, → apprentis du supérieur, → étudiants en section BTS. <p>Ils doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur éligible, situé en Région Hauts-de-France. Les niveaux d'études éligibles sont de BAC+2 à BAC+8 sauf pour les élèves de BTS éligibles dès la 1ère année.</p> <p>Ne sont pas éligibles les étudiants : <ul style="list-style-type: none"> → en année de césure, → qui perçoivent un financement au titre de la formation professionnelle, → bénéficiaires de la bourse de mobilité d'une autre Région, → en formation discontinuée. </p>
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> → Être inscrit en formation initiale à temps plein de niveau L2 à M2 (ou BTS). → Durée minimale du séjour d'études = 4 à 26 semaines. → Durée minimale du stage = 6 semaines pour les étudiants en IUT, 12 semaines pour les étudiants en formation longue (Licence, Master, Doctorat). → Plafond de ressources : le quotient familial (résultant de la division du revenu fiscal de référence de l'année N-1 par le nombre de parts du foyer fiscal) ne doit pas dépasser 30 000€. → Fournir l'avis d'imposition français du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement. En l'absence de ce document, les étudiants ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de Suisse, ainsi que les étudiants des autres pays domiciliés en France depuis au moins 2 ans (cf. circulaire 2015-101 du 9/6/2015), doivent fournir une attestation fiscale et une attestation sur l'honneur relative à la composition du foyer fiscal.
Cumul possible	Cumulable avec l'allocation Erasmus+ sur avis de la commission. Non cumulable avec l'aide à la mobilité internationale (bourse AMI) ou si l'étudiant est logé et nourri pendant son stage ou si le montant de sa gratification s'élève à plus de 400€/mois.
Montant de l'aide	Montant maximum 92.40€ par semaine (voir simulateur sur la plateforme Mermoz). Auquel s'ajoute : une participation aux frais de voyage : 300€ maximum aux étudiants boursiers sur justificatifs.
Durée de l'aide	Au maximum 26 semaines. Un étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'aide régionale à la mobilité internationale (stage, séjour et séjour de recherche) même si la durée maximum n'est pas atteinte.
Page web de référence	Les critères, le simulateur de calcul et l'accès à la plateforme Mermoz de la Région sont sur : Mermoz et Aides Individuelles

BOURSE MERMOZ POUR LA RECHERCHE

<i>Type de mobilité</i>	Formation à et par la recherche dans un établissement étranger de recherche.
Pays	Tous pays Pays d'accueil différent de la nationalité de l'étudiant. NB : les DROM-COM (anciennement DOM-TOM) ne sont pas éligibles, ainsi que la principauté de Monaco et d'Andorre.
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> → Être inscrit à l'UPHF: Master 2ème année ou Doctorat. → Durée du séjour: 12 à 26 semaines. A titre dérogatoire dans le cas des thèses en cotutelles, le fractionnement du séjour en deux périodes sera étudié, dans la limite des 26 semaines, sur sollicitation spécifique de l'établissement. → Bénéficiaire d'une lettre officielle de motivation de l'établissement d'accueil précisant les conditions d'accueil et d'encadrement du laboratoire, les dates précises du séjour et confirmant l'intitulé du projet de recherche → Ne pas avoir effectué un séjour de recherche dans l'établissement d'accueil → Plafond de ressources : le quotient familial (résultant de la division du revenu fiscal de référence de l'année N-1 par le nombre de parts du foyer fiscal) ne doit pas dépasser 30 000€. → Fournir l'avis d'imposition français du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement. En l'absence de ce document, les étudiants ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de Suisse, ainsi que les étudiants des autres pays domiciliés en France depuis au moins 2 ans (cf. circulaire 2015-101 du 9/6/2015), doivent fournir une attestation fiscale et une attestation sur l'honneur relative à la composition du foyer fiscal.
Cumul possible	Sur avis de la commission, cumulable dans une limite de 1000€/mois avec : <ul style="list-style-type: none"> • l'allocation ERASMUS+. • l'Aide à la Mobilité Internationale de l'Etat (niveau M2).
Montant de l'aide	Montant maximum 92.40€ par semaine (voir simulateur sur la plateforme Mermoz). Auquel s'ajoute : une participation aux frais de voyage : 300€ maximum aux étudiants boursiers sur justificatifs.
Durée de l'aide	De 12 à 26 semaines. Un étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'aide régionale à la mobilité internationale (stage, séjour et séjour de recherche) même si la durée maximum n'est pas atteinte.
Page web de référence	Les critères, le simulateur de calcul et l'accès à la plateforme Mermoz de la Région sont sur : Mermoz et Aides Individuelles

BOURSE AMI

<i>Type de mobilité</i>	Études (échange et double diplôme) Stage conventionné
<i>Pays</i>	Tous pays
<i>Conditions d'éligibilité</i>	Être bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle auprès du CROUS. Durée minimale du séjour = 2 mois (60 jours consécutifs).
<i>Cumul possible</i>	Cumulable avec l'allocation ERASMUS+ sur avis de la commission.
<i>Montant de l'aide</i>	400€/mois.
<i>Durée de l'aide</i>	De 2 mois à 9 mois sur avis de la commission.
<i>Page web de référence</i>	Cirulaire n° 2016-088 du 6-6-2016

CONTRIBUTION FORFAITAIRE SUR FONDS PROPRES

<i>Type de mobilité</i>	Études (échange ou double diplôme) Stage conventionné
<i>Pays</i>	Tous pays Exception : les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent être éligibles à une mobilité effectuée dans leur pays d'origine.
<i>Conditions d'éligibilité</i>	<ul style="list-style-type: none">• La Mobilité doit être effectuée de façon continue dans le même pays• Durée du séjour de deux mois minimum (60 jours)• Réaliser une période de mobilité avec contrat d'études ou convention de stage qui doit être pleinement reconnue dans le cadre de la formation.• Être inscrit en formation initiale de niveau L2 à M2.• Ne Bénéficier d'aucune autre aide financière, ni d'aucun financement de la part de l'établissement/organisme d'accueil ou d'un autre organisme, pour le séjour.• Le Quotient familial doit être inférieur à 30 000 euros. Au-delà de ce seuil, l'étudiant ne peut prétendre à la bourse sur fonds propres• Pas de condition de nationalité
<i>Cumul possible</i>	Non cumulable avec les autres financements
<i>Montant de l'aide</i>	500€ forfaitaire.
<i>Durée de l'aide</i>	Une seule fois dans la scolarité.